

TABLEAU COMPARATIF

Texte de la proposition de résolution	Conclusions de la commission
Le Sénat,	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Vu l'article 88-4 de la Constitution,	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Vu la proposition de décision du Conseil sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (texte E 2897),	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (texte E 2898),	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'accès des services des Etats membres chargés de l'immatriculation des véhicules au système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (texte E 2899),	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Approuve l'idée de remplacer le système d'information Schengen par un système d'information de deuxième génération permettant la participation d'un plus grand nombre d'Etats membres et de lui attribuer de nouvelles fonctionnalités ;	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Considère cependant que ce nouveau système doit être au moins aussi performant que le système existant et que le texte proposé par la Commission ne répond pas à cet objectif ;	<i>(Alinéa sans modification)</i>
S'interroge sur la nécessité de modifier les bases juridiques actuelles de ce système au regard de la complexité résultant des initiatives présentées par la Commission ;	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Demande, en particulier, au Gouvernement :	<i>(Alinéa sans modification)</i>
– de s'opposer à l'idée de confier la gestion du futur système à la Commission <i>ou à une agence</i> ,	– de... ...Commission,
– de conserver les règles actuelles en matière de signalement des étrangers aux fins de non admission.	<i>(Alinéa sans modification)</i>
	<i>Propose de confier la gestion du futur système à une agence européenne ad hoc qui devrait être située à Strasbourg. Souhaite que soit étudiée la possibilité de fusionner à terme cette agence avec Europol.</i>